

DEMANDE D'EXEMPTION POUR UN ÉLÈVE

École privée

ANNÉE SCOLAIRE 2010-2011

DEMANDE D'EXEMPTION AU COURS D'ÉTHIQUE ET DE CULTURE RELIGIEUSE SELON L'ARTICLE 30 DE LA LOI SUR L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ (L.R.Q. chapitre E-9.1)

Pour éviter un préjudice grave à leur enfant, le(s) parent(s) demande(nt) d'exempter leur enfant du nouveau cours d'éthique et de culture religieuse.

Nom de l'élève			
Date de naissance		Année scolaire :	primaire ou secondaire
École (sept. 2010)			

Nom du père		Nom de la mère	
Adresse et code postal		Adresse et code postal	
Téléphone	Rés. :	Téléphone	Rés. :
	Bureau :		Bureau :
Courriel :	Courriel :		

MOTIFS INVOQUÉS

Le contenu de ce cours et l'apprentissage consécutif imposés à notre enfant sont susceptibles de lui causer des préjudices graves, notamment : 1. Perte du droit de choisir une éducation conforme à leurs propres principes moraux et religieux ; brimer les libertés fondamentales de religion, de conscience, d'opinion et d'expression de l'enfant et de ses parents en forçant l'enfant à suivre un cours qui ne correspond pas aux convictions religieuses et philosophiques dans lesquelles ses parents ont le droit et le devoir de l'éduquer. 2. Être mis en situation d'apprentissage par un enseignant non adéquatement formé en cette matière et qui a été dépouillé de sa liberté de conscience, parce qu'on l'oblige à effectuer cette tâche. 3. Perturber l'enfant en l'exposant trop jeune à des convictions et croyances différentes de celles privilégiées par ses parents. 4. Aborder le phénomène religieux dans le cadre d'un cours qui prétend à la « neutralité ». 5. Être exposé, dans le cadre de ce cours obligatoire, au courant philosophique mis de l'avant par l'État : le relativisme. 6. Porter atteinte à la foi de l'enfant.

Signature du(es) parent(s) ou titulaire de l'autorité parentale	Exemption Accordée <input type="checkbox"/>	Exemption Refusée* <input type="checkbox"/>
	* : en cas de refus, veuillez motiver par écrit	
Date :	Signature autorisée de l'établissement scolaire	
	Date :	

Marche à suivre : 1- Le parent complète et signe la demande d'exemption; 2- Le parent remet l'original du formulaire au directeur d'école (conserver une copie) 3- La direction répond au parent : -si l'exemption est accordée, l'enfant sera dirigé vers une activité autre durant l'heure de ce cours -si l'exemption est refusée, la direction doit motiver son refus par écrit ; 4- En cas de refus, en informer la CLE : un recours sera intenté devant la Cour supérieure.

Si possible, envoyez par télécopieur à la CLE : le formulaire complété (étape 2) ; la réponse de la direction(étape 3).

Coalition pour la Liberté en Éducation (CLÉ), 2700, boul. Laurier C.P. 31064, Québec (Qc) J1V 2L8
Télécopieur 514- 948-2595, garder une copie pour vous

Information : www.coalition-cle.org ou infos@coalition-cle.org